

## Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins

**Disciplines concernées :** anthropologie, criminologie, droit, géographie, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

### Contexte et enjeux

La délinquance – et notamment la délinquance des mineurs – a fait l'objet de divers travaux ces dernières décennies en France, tant sur les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques des auteurs que sur leurs motivations ou encore sur les dynamiques sociales qui sont en jeu dans les phénomènes de délinquance « en bande »<sup>1</sup>. L'immense majorité de ces travaux porte toutefois sur l'Hexagone. Or les résultats de ces recherches ne s'appliquent pas nécessairement aux contextes ultramarins, en raison des nombreuses spécificités de ces territoires sur le plan démographique, social, économique ou encore culturel. Cet appel à projets a ainsi pour objectif de consolider les connaissances sur la délinquance dans ces territoires, en ciblant tout particulièrement les phénomènes de bandes.

Sur le plan démographique, les territoires ultramarins se caractérisent par une population dans l'ensemble plus jeune : les moins de 25 ans représentent 35 % de la population à la Réunion, près de 49 % en Guyane et plus de 60 % à Mayotte, contre 29 % dans l'Hexagone. La part de ces jeunes est toutefois inférieure en Guadeloupe (29 %) et en Martinique (26 %)<sup>2</sup>. Sur le plan socio-économique, les territoires ultramarins sont confrontés à des taux de pauvreté et de chômage nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone<sup>3</sup>. Les jeunes, en particulier, y sont plus qu'ailleurs confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle<sup>4</sup>. De nombreuses familles connaissent des situations de précarité, en particulier sur le plan du logement, mais aussi au niveau de l'accès à l'eau ou encore aux soins<sup>5</sup>, en particulier à Mayotte et dans une moindre mesure en Guyane.

Concernant la délinquance, les chiffres du ministère de l'Intérieur révèlent une prévalence importante dans les différents départements d'outre-mer<sup>6</sup> : le nombre de coups et blessures, de vols violents et d'homicides enregistrés par habitant est nettement plus élevé en Guyane, à

<sup>1</sup> Quelques exemples de ces travaux :

- BLANCHARD Véronique & NIGET David, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, Éditions Textuel, 2016.

- BLATIER Catherine, *La Délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*, Presses universitaires de Grenoble, 2002.

- DE WEIRT Xavier & ROUSSEAU Xavier (dir.), *Violences juvéniles urbaines. Histoire d'une construction sociale*, Presses universitaires de Louvain, 2013.

- MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, 2009.

- MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Presses Universitaires de France, 2011.

- TRUONG Fabien, « Délinquance juvénile : être délinquant et en sortir », *Regards croisés sur l'économie*, 2017.

- YVOREL Jean-Jacques, « "L'invention" de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social », dans *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, 2009.

<sup>2</sup> D'après les estimations de population de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012692>

<sup>3</sup> AUDOUX Ludovic, MALLEMANCHE Claude & PRÉVOT Pascal, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *INSEE Première*, 2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622377>

<sup>4</sup> TEMPORAL Franck, MARIE Claude-Valentin & BERNARD Stéphane, « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? », *Population*, vol. 66, n°3-4, 2011, p. 555-599. ; TEMPORAL Franck, « Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ? », *Cahiers de l'action*, vol. 2, n°49, 2017, p. 7-17.

<sup>5</sup> Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, p. 9 et 18.

<sup>6</sup> Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et Bilans statistiques annuels « Insécurité et délinquance ».

Mayotte et dans les Antilles que dans l'Hexagone. Dans les collectivités d'outre-mer (COM), ce sont les cambriolages de logement et les vols de véhicules qui sont plus fréquemment enregistrés.

S'il existe des travaux sur les phénomènes de délinquance dans les territoires ultramarins<sup>7</sup>, en particulier sur la question des violences sexuelles, des violences intrafamiliales et des violences faites aux mineurs<sup>8</sup>, peu de travaux se sont intéressés spécifiquement à la délinquance « en bande ». Comme dans d'autres contextes géographiques et historiques, les bandes suscitent une inquiétude particulière, en raison des représentations sur leur dangerosité mais aussi car le caractère collectif de la délinquance complique sa prise en charge<sup>9</sup>. Les pouvoirs publics comme les professionnels se trouvent ainsi souvent démunis face à ces phénomènes, en particulier lorsque les « règlements de compte » entre bandes se multiplient. En Guadeloupe, ce phénomène a été décrit par une équipe de recherche en 2014 : « Ces bandes, parfois qualifiées de "sections" ou de "blocks", sont des groupuscules de jeunes hommes, plus ou moins organisés, identifiés par des codes communs, commettant des actes du type trafics de stupéfiants, vols de scooters, cambriolages et ayant des territoires (généralement dans des quartiers dits sensibles, parfois délimités au moyen de baskets suspendus à des fils électriques). Ces bandes, ayant parfois des liens avec des groupes musicaux, bien identifiable par leur dénomination [...] s'affichent sur les réseaux sociaux et s'affrontent parfois dans des combats de rue [...] pour le contrôle de territoires ou de marchés d'économie souterraine »<sup>10</sup>. Selon les remontées des professionnels et à en croire certains articles de presse<sup>11</sup>, plusieurs autres territoires ultramarins sont confrontés à ces phénomènes de bandes de jeunes commettant des actes de délinquance.

De nouvelles recherches permettant de mieux connaître et comprendre la délinquance juvénile dans ces territoires, et notamment ces phénomènes collectifs, seraient donc particulièrement utiles pour améliorer la prévention de la délinquance et la prise en charge des jeunes par les établissements et services de la PJJ.

### **Axes de recherche possibles**

Les propositions de recherche pourront s'appuyer sur la monographie d'un territoire ou sur la comparaison de plusieurs territoires ultramarins. Elles pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants.

---

<sup>7</sup> BOUGEROL Christiane, « Vivre en prison à la Guadeloupe. Réputation et rivalité chez de jeunes délinquants », *Ethnologie française*, vol. 4, n° 32, 2002, p. 699-708. ; BLANCHY Sophie, RICCIO Damien, ROINSARD Nicolas & SAKOYAN Juliette, « Mayotte : de quoi la violence est-elle le nom ? », *Plein Droit*, vol. 1, n°120, 2019, p. 12-15.

<sup>8</sup> BASTIDE Loïs, *Les violences familiales en Polynésie française*, Rapport d'études, Injep, 2020. ; CONDON Stéphanie, « Enjeux d'une enquête sur les violences de genre dans les départements d'outre-mer », *Informations sociales*, vol. 6, n°186, 2014, p. 36-39. ; CONDON Stéphanie, DAUPHIN Sandrine & HAGÈGE Meoïn, « Les violences intrafamiliales dans les Outre-mer. Apports et perspectives des enquêtes sociodémographiques », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°133, 2019, p. 71-77. ; DUNOYER Philippe, LEBON Karine & SERVA Olivier, *Rapport d'information sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en Outre-mer*, Sénat, Délégation aux droits des enfants, 2023. ; HERVOUET Lucile, *Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française. Parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème*, Rapport de recherche, Ministère de la Justice, DPJJ, 2023.

<sup>9</sup> SALLEE Nicolas & DECARY-SECOURS Benoît, « De la panique morale à la production expertale. Les usages de la catégorie racialisée de gang de rue dans les mutations des politiques de traitement pénal de la jeunesse à Montréal », *Politix*, vol. 2, n°130, 2020, p. 165-190.

<sup>10</sup> REDON Marie & GRANCHER Delphine, « La Guadeloupe et ses espaces pénitentiaires : quelles discontinuités de l'ordre en outre-mer ? », *EchoGéo*, n° 28, 2014.

<sup>11</sup> À propos de Mayotte, la presse nationale et locale évoque par exemple régulièrement les violences de « bandes rivales » (*Le Monde*, 11/2022), de « gangs de préadolescents » (*Le Point*, 05/2023) ou de « bandes de jeunes » (*Outre-mer la 1<sup>ère</sup>*, 12/2023).

## **Axe 1 – Mieux connaître la délinquance juvénile dans les territoires ultramarins**

Si certains facteurs de risques tels que la précarité sociale ou l'instabilité familiale favorisent la délinquance des mineurs quelle que soit la zone géographique concernée, une compréhension fine des phénomènes de délinquance suppose de prendre en compte le contexte social, économique et institutionnel local. Les mécanismes expliquant l'inscription dans un parcours de délinquance, la tendance à réitérer ou encore les facteurs favorisant le processus de désistance sont ainsi susceptibles de varier selon les territoires. La lutte contre les phénomènes de bande implique par ailleurs de comprendre les logiques qui sous-tendent la formation et l'évolution de ces bandes, ainsi que les facteurs qui invitent les mineurs à s'y inscrire ou au contraire à s'en soustraire. Des travaux permettant de mieux connaître la réalité de ces phénomènes dans les différents territoires apparaissent ainsi nécessaires.

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques et les trajectoires biographiques des mineurs délinquants dans les territoires ultramarins ? Existe-t-il des différences dans leur profil social et psychologique en fonction des territoires et des actes de délinquance dans lesquels ils s'engagent ? Quelles sont les spécificités de la délinquance des filles dans ces territoires ?
- Que recouvre concrètement le terme de « bandes » dans les territoires ultramarins ? Quelle est l'ampleur du phénomène ? Quelles sont les actes commis, les spécificités des passages à l'acte délictuel et leurs modes opératoires ? Comment les bandes sont-elles décrites et nommées par les jeunes qui en font partie ?
- Comment les jeunes se retrouvent-ils à intégrer une bande, à y évoluer et le cas échéant à en sortir ? Quels sont les ressorts socioéconomiques, relationnels, affectifs ou psychologiques à prendre en compte pour en comprendre le fonctionnement ? L'appartenance à une bande repose-t-elle sur des mécanismes identitaires, et si oui lesquels ? Comment les jeunes participant à ces bandes s'approprient-ils leur territoire, l'investissent-ils et y circulent-ils ?
- Comment la socialisation par les pairs, voire par la famille, et notamment la fratrie, peut-elle inciter ou au contraire décourager l'inscription dans des formes de délinquance collective ?
- Quelle est la place des filles dans ces bandes ? En sont-elles exclues, invisibilisées ou ont-elles des rôles différenciés ?

## **Axe 2 – Prévention et prise en charge de la délinquance des jeunes dans les territoires ultramarins**

Bien que le cadre légal relatif à la délinquance et à sa prise en charge soit commun à l'ensemble du territoire national et que les services de l'État tels que la PJJ soient présents dans tous les territoires ultramarins, le maillage institutionnel des secteurs éducatifs, sociaux et médicaux-sociaux diffère fortement d'un territoire à l'autre. Les collectivités d'outre-mer (COM), en particulier, ont des compétences propres sur des domaines tels que l'éducation et le social. L'insularité, l'isolement géographique et le contexte politique peuvent par ailleurs avoir un impact sur la prise en charge institutionnelle. Les conditions objectives de prise en charge de la délinquance par les services de la PJJ connaissent ainsi des variations locales. De plus, les pratiques professionnelles sont susceptibles de différer en fonction des territoires, notamment parce qu'elles s'adaptent aux contextes et aux difficultés des jeunes qui y sont pris en charge. Une analyse de l'action publique dans ces territoires ultramarins serait ainsi utile pour mieux comprendre les obstacles et les leviers à la prise en charge de la délinquance des jeunes, en particulier en ce qui concerne la délinquance collective.

- Les représentations de la délinquance en général ou de certains actes en particulier diffèrent-elles d'un territoire ultramarin à l'autre ? Les représentations médiatiques sur les bandes sont-elles conformes à leur réalité sociale ?
- Quelles sont les spécificités de la réponse pénale apportées aux jeunes auteurs de violences en bande dans les territoires ultramarins ? Dans quelle mesure « les bandes de jeunes » constituent-elles une catégorie opérante de l'action publique ? Et comment cela peut-il orienter les interventions des professionnels ?
- Dans quelle mesure les professionnels adoptent-ils des lectures culturalisantes et territorialisées des violences et de la délinquance ? En quoi ces lectures peuvent-elles impacter la prise en charge des jeunes délinquants ?
- Dans quelle mesure le maillage associatif et institutionnel des territoires ultramarins permet-il de répondre aux enjeux de prise en charge (pénale, sociale, éducative, médicale) ? Quels partenariats et quels projets éducatifs sont mis en œuvre par les services éducatifs pour réduire le risque d'affrontements entre bandes et pour lutter contre la récidive ?

## Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- Les recherches portant sur plusieurs territoires seraient particulièrement appréciées.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.

### Durée de la recherche

24 mois maximum.

### Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 100 000 euros.

### Livrables attendus

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

### Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

[serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr](mailto:serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr) et [alice.simon@justice.gouv.fr](mailto:alice.simon@justice.gouv.fr) **avant le 17 juin 2024**.

Un accusé de réception vous sera envoyé.

### Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique, du service des études, de la recherche et des évaluations et de différents bureaux compétents de la DPJJ.

Après une audition des équipes, les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.